

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 18 MARS 2025

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes LASSERRE, PINATEL ;
MM. BROUCARET, IBARBOURE, MATON

EXCUSÉS : Mme BUTORI ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, KORDIAN

POUVOIRS : Mme BUTORI à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ;
M. KORDIAN à Mme ECHEVERRIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N° 3 – FINANCES : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

INTRODUCTION

Le présent rapport d'orientation budgétaire a été établi conformément aux articles L.2312-1, D.2312-3 et L 5211-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoient l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget.

Les orientations budgétaires pourront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du budget de la régie autonome.

Les budgets primitifs (*budget principal et budget annexe*) seront proposés au vote du Conseil d'administration le **1^{er} avril 2025** dans la continuité du présent débat sur les orientations budgétaires. Il sera pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Anton CURUTCHARRY



Dans cette perspective, il est proposé d'étudier les orientations budgétaires 2025 de la région autonome du conservatoire Maurice Ravel **selon six objectifs principaux** :

1. Dans un contexte économique et budgétaire 2025 marqué par des incertitudes, poursuivre les améliorations salariales nécessaires, en lien avec l'organisation des services du conservatoire et les évolutions légales,
2. Atteindre une gestion budgétaire et sociale pilotée,
3. Assurer la continuité des enseignements traditionnels en musique, danse et théâtre basques en lien avec les acteurs du territoire, et développer dans ce cadre, la fonction pôle ressources,
4. Continuer la structuration du troisième cycle spécialisé Théâtre et sa demande d'agrément CPES,
5. Pérenniser le rayonnement de l'Orchestre du Pays Basque sur tout le territoire de l'agglomération pour la saison 2025-2026,
6. Aboutir l'évolution tarifaire du CRR dans une convergence territoriale, incluant le quotient familial pour certaines écoles associatives du territoire.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 :

- 1- Dans un contexte économique et budgétaire 2025 marqué par des incertitudes, poursuivre les améliorations salariales nécessaires, en lien avec l'organisation des services du conservatoire et les évolutions légales

Comme chaque année, des éléments externes s'imposeront comme le glissement vieillesse technicité et l'effet année pleine des recrutements N-1, qui sera encore important. La mise en œuvre des mesures issues du dialogue social se poursuivra par ailleurs. Tous ces éléments conduiront à une certaine évolution de la masse salariale.

Le conservatoire, malgré les difficultés que connaissent les finances publiques, a toujours la volonté de poursuivre ses efforts tant au niveau du régime indemnitaire que des lignes directrices de gestion pour la promotion des professeurs d'enseignement artistique, afin d'atteindre des niveaux salariaux qui soient dans la norme des établissements similaires.

- 2- Atteindre une gestion budgétaire et sociale pilotée

2024 a permis de débiter un état des lieux des finances et des pratiques portées jusqu'à présent par le Conservatoire. A l'issue de ce travail, l'objectif pour 2025 et les années à venir, réside dans la sécurisation des finances par une gestion au plus proche tant par sa proximité que par sa justesse afin de répondre aux enjeux et aux tendances plus contraignantes à venir du secteur.

L'analyse de certains postes de dépenses ont permis de générer les premières actions répondant au pilotage des finances. Pour ce faire, la révision et la mise en place de suivi des contrats liés à l'infrastructure et au fonctionnement de l'établissement ; la recherche de leviers et d'économies à travers ces contrats via des renégociations, l'adhésion à des centrales d'achats et le rapprochement avec la CAPB sur l'échange de pratiques autour de la gouvernance de sa politique des achats sont en cours.

En complément, l'établissement d'un rétroplanning des temps d'analyses des finances et la réalisation de tableaux de bord permettant d'appréhender l'avancement de l'utilisation du budget vont permettre de mettre en œuvre des actions correctives au besoin afin de respecter le budget initialement alloué.

En parallèle, les investissements ont vu leur fonctionnement modifié avec une révision du rétroplanning. Un inventaire du parc instrumental a débuté en 2024 afin d'avoir une vision plus précise des besoins et de construire un plan pluriannuel des investissements.

- 3- Assurer la continuité des enseignements traditionnels en musique, danse et théâtre basques en lien avec les acteurs du territoire, et développer dans ce cadre, la fonction pôle ressources

Le Conservatoire pôle ressources sur le département sur les enseignements traditionnels doit être identifié auprès des acteurs du territoire investis sur ce thème afin de devenir un puissant vecteur d'actions par la création de coopération, de production de ressources transférables au service des projets d'éducation artistique et culturelle traditionnels.

Il intègre dans sa fonction de pôle ressources tant les enjeux sectoriels qu'une perspective d'intérêt général. Aussi, il se positionne comme un véritable appui au service des enseignements traditionnels et de ses acteurs territoriaux.

En interne, le développement de l'enseignement de la danse, de la musique et désormais du théâtre en basque est aujourd'hui pleinement engagé. L'ouverture de la classe à horaires aménagés (CHADMB) et du théâtre en basque a débuté en septembre 2024. La poursuite des partenariats et projets autour de la co-construction du cursus en danse basque avec la fédération de la danse basque, l'institut culturel basque, le ballet Malandain et l'office public de la langue basque pour ce qui concerne le vocabulaire spécifique de l'enseignement immersif.

4- Continuer la structuration du troisième cycle spécialisé Théâtre et sa demande d'agrément CPES

À la suite de la mise en place du troisième cycle spécialisé théâtre en septembre 2023 et du recrutement d'une promotion d'une dizaine d'élèves, il est envisagé une demande d'agrément CPES, déposée conjointement avec le CRR de Pau, pour une ouverture en Septembre 2025.

Les objectifs de cette classe sont :

- Préparation des concours d'entrée dans les écoles supérieures
- Approfondissement et mise en jeu des bases acquises dans les formations antérieures
- Renforcement des techniques vocales et corporelles
- Accompagnement dans la construction de projets artistiques personnels.

D'une durée de deux années, à raison d'au moins quinze heures par semaine, cette formation est destinée à des élèves entre 17 et 24 ans. La poursuite de la co-construction de cette maquette pédagogique avec le CRR de Pau est en cours. Par ailleurs, les premiers partenariats voient le jour dès décembre 2024.

5- Pérenniser le rayonnement de l'Orchestre du Pays Basque sur tout le territoire de l'agglomération pour la saison 2025-2026.

Après la construction d'une saison cible 2024-2025, les perspectives de la saison 2025-2026 de l'OPB sont déjà en réflexion. Pour rappel, 2023 était basée sous le signe de la structuration de l'équipe orchestre, et l'affirmation d'un rayonnement à l'échelle de l'agglomération Pays Basque. L'année 2024 était guidée par la construction de la saison de référence dans la continuité des conclusions de la mission orchestre de 2022.

Une collaboration forte va se poursuivre avec les acteurs culturels du territoire ainsi que les partenaires historiques de l'orchestre. De plus, le lien pédagogique avec le conservatoire est réaffirmé et une politique de compositeurs en résidences est intégrée en 2025 en transversalité avec tous les départements pédagogiques du conservatoire.

6- Aboutir l'évolution tarifaire du CRR dans une convergence territoriale, incluant le quotient familial pour certaines écoles associatives du territoire

Pour l'année 2024-2025, le conservatoire compte 1 760 élèves. Cet effectif globalement stable, doit le demeurer dans les années à venir notamment sur le site de Bayonne.

Certains locaux, pouvant être à saturation à certaines heures de la semaine, il est important de contenir les effectifs ce qui par voie de conséquence, facilitera la stabilisation du nombre d'enseignants et permettra d'accompagner plus aisément les promotions et l'amélioration des régimes indemnitaires. (cf. objectif 1 ci-avant).

La politique tarifaire de l'établissement aboutit sur la rentrée 2025 à la convergence tarifaire souhaitée depuis plusieurs années, tout en continuant à favoriser la possibilité pour toutes et tous d'intégrer le conservatoire, grâce à la modulation des droits d'inscription en fonction du quotient familial.

BUDGET PRINCIPAL 2025 | SECTION FONCTIONNEMENT

Les résultats de l'exercice 2024 du Conservatoire Maurice Ravel Pays Basque font apparaître un excédent de fonctionnement global de 62 K€. Ce léger excédent s'explique par les efforts de gestion fait par l'ensemble de l'établissement en fin d'année 2024.

Il est exclusivement porté par le budget principal, le budget annexe de l'OPB quant à l'équilibre.

La construction budgétaire 2025 s'appuie ainsi sur l'année écoulée 2024.

1- Dépenses de fonctionnement

Cette projection a été établie avec une évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour 2025 à + 3 % par rapport au total budgété en 2024.

L'évolution de certaines dépenses contraintes et les frais de fonctionnement tant sur le conservatoire que sur l'OPB avec la saison référente ont pour vocation de clarifier les besoins pérennes. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts budgétaires afin de fonctionner à budget constant. 2025 marque la dernière année pleine du mandat 2020-2026, de ce fait, elle est une année décisive en termes d'aboutissement des objectifs et projets définis pour le Conservatoire.

011 – Charges à caractère générale

Les charges à caractère général prévues en 2025 devraient être en légère diminution (-3%) grâce à nos efforts de gestion (*révision de plusieurs de nos contrats informatiques, ménage, ascenseur...*).

A noter que la situation très tendue (que connaissent beaucoup de collectivités) en matière d'assurance va impacter nos finances à partir de cette année avec une forte hausse de nos polices d'assurance. L'appel d'offre lancé fin 2024 a été infructueux nous obligeant à des négociations de gré à gré. Sur l'ensemble de nos contrats, nous connaissons une hausse de 20 K€ sans avoir retrouvé un niveau de prestation satisfaisant, notamment sur l'assurance dommages aux biens et plus particulièrement sur le volet de l'assurance des instruments de musique.

Dans ce contexte, le montant total des dépenses du 011 pour 2025 est à hauteur de 682 K€.

012 – Charges de personnel et frais assimilés

Les prévisions de charges de personnel s'élèvent **6 047K€** pour 2025. Ce besoin inclut principalement la dimension des obligations réglementaires (2024+2025) ainsi que l'effet année pleine des recrutements réalisés en 2024.

L'augmentation du taux de cotisation employeur de la CNRACL de 3 % et du taux de la cotisation d'assurance maladie de 1 % ont pour conséquence une augmentation globale de 2 % des charges de personnel (112 K€).

Cela doit conduire à poursuivre une politique de recrutement au plus juste et à poursuivre les efforts sur les remplacements. Cette projection reste difficile car elle rend complexe à ce jour, la création de nouveaux postes, d'avancements de grade ou de promotions, ainsi que la mise en œuvre de mesures issues du dialogue social.

Au global, nous constatons une augmentation de 6% pour le chapitre 012 par rapport au BP 2024 soit +191k€. Le besoin reste justifié en majorité par une dimension réglementaire.

2- Les recettes prévisionnelles 2025 | Budget Principal CRR

Au regard de l'activité du conservatoire et du travail autour des droits d'inscription et de location ces recettes seront budgétées à hauteur de **595K€** soit une augmentation significative afin d'atteindre la parité avec les écoles associatives du territoire.

Dans cette perspective, l'objectif a été de préserver un tarif attractif pour les foyers aux ressources modestes. L'apparition de nouvelles tranches de QF ainsi qu'une nouvelle répartition font partie des leviers 2025.

Dans une dynamique de clarté budgétaire, les demandes de subventions publiques seront sollicitées auprès des différents partenaires à même hauteur que les engagements réalisés 2024 (**284K€**), à savoir :

- 105 040 € de subvention de l'Etat pour le fonctionnement du CRR ;
- 14 000 € de subvention de l'Etat pour le l'Education Artistique et Culturelle ;
- 130 000 € de subvention du Conseil Départemental.

Comme évoqué lors des exercices précédents, le Conservatoire de Bayonne et Biarritz a engagé un désengagement financier progressif des communes de Bayonne et Biarritz concernant le dispositif de financement des classes à horaires aménagés. Seule la commune de Bayonne continue à financer ce dispositif, et ne sera appelée en 2025 qu'à hauteur de 25 % du coût (contre 50% en 2024), ce qui ne représente plus qu'une recette de **35K€**.

La participation d'équilibre au budget de l'OPB sera proposée à hauteur de 1 155 K€. Dans ces conditions, la subvention de la Communauté d'Agglomération Pays Basque est espérée pour le budget principal à **6 788 K€**.

L'ensemble des recettes et dépenses devraient s'équilibrer en fonctionnement à **8 200 K€**.

SECTION INVESTISSEMENTS | BUDGET PRINCIPAL

Le résultat 2024 devrait faire apparaître en section d'investissement un excédent (après déduction des restes à réaliser 2024) de **143 K€**.

La section d'investissement sera consacrée principalement à l'achat d'instruments de musique, costumes et équipements de régie ainsi qu'au renouvellement d'ordinateurs du service administratif. Aussi, des études seront portées autour de l'acquisition de nouveaux logiciels métier et au renouvellement et déploiement des infrastructures informatiques.

La section d'investissement ne présente pas de difficulté particulière. L'autofinancement dégagé ainsi que les recettes propres devraient permettre de financer l'acquisition pour **100K€** d'immobilisations supplémentaires sans avoir recours à l'emprunt.

BUDGET ANNEXE | ORCHESTRE DU PAYS BASQUE (OPB)

1- Les dépenses prévisionnelles 2025 | Budget annexe OPB

011 – Charges à caractère générale

Les dépenses prévues à ce titre au budget primitif 2025 sont évaluées au plus juste et devraient être en léger retrait par rapport au budget 2024. Une vigilance toute particulière sera portée sur la politique de recrutement des musiciens extérieurs très consommatrice en frais de déplacement et d'hébergement.

Dans ce contexte, le montant total des dépenses du 011 pour 2025 est à hauteur de 309k€.

012 – Charges de personnel et frais assimilés

Les prévisions de charges de personnel dédiées aux rémunérations artistiques (hors mise à disposition) s'élèveront à hauteur de **623K€**, budget à l'identique que 2024. Toutefois, l'OPB doit faire preuve de rigueur en 2025 dans sa gestion. En effet, 2024 avait pu faire bénéficier à l'OPB d'un excédent de 122k€. Ce dernier étant consommé, l'enveloppe des 623k€ sur les cachets artistiques initialement au BP 2024 sera reconduit pour 2025 et ne pourra faire l'objet d'un accroissement. Le poste aujourd'hui vacant du Directeur musical, dans la perspective d'un recrutement, impacterait le budget et la saison dite référente 2024-2025.

2- Les recettes prévisionnelles 2025 | Budget Annexe OPB

Les subventions publiques seront inscrites à hauteur de **44 K€**, 14 K€ habituel de subvention du Conseil Départemental et 30 K€ de subvention du Conseil Régional dont il est espéré cette année le retour au financement de cet outil culturel.

Les recettes liées aux concerts de l'OPB seront inscrites pour un montant estimé à **96 K€**. Une recette pour mécénat à hauteur de **10 K€** est également envisagée.

La subvention d'équilibre de la Communauté d'Agglomération Pays Basque est estimée pour le budget annexe de l'OPB à **1 155 K€**.

L'ensemble des recettes et dépenses devraient s'équilibrer en fonctionnement à **1 300k€**.

DONT ACTE

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le



ID : 064-200087567-20250318-CA20250318_03-DE